

LES SYNTHÈSES DE L'ÉVALUATION

PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE ET TRANQUILLITÉ PUBLIQUE

JUIN 2014

N°1



LE CONTEXTE

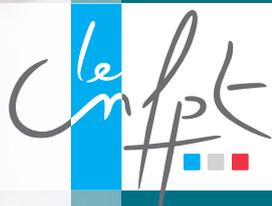
Un groupe de travail dédié aux questions de prévention de la délinquance et de tranquillité publique a été mis en place dans le cadre d'un partenariat entre le CNFPT et l'Acisé (l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances) en 2008-2009. Piloté par les deux institutions, avec le concours du secrétariat général du comité interministériel de prévention de la délinquance (SGCIPD), ce groupe a eu pour objectif principal d'identifier et d'accompagner l'évolution des missions et des compétences des personnels territoriaux sur ce champ d'action.

La loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance affirme la responsabilité centrale des maires en la matière et met à disposition de nouveaux moyens d'action. La prévention de la délinquance étant une politique publique au confluent des champs éducatif, social, de l'insertion professionnelle, de la sécurité et de la justice, c'est une cinquantaine de représentants locaux de collectivités, de l'État, ainsi que des secteurs associatif et privé, qui ont été associés à la réalisation d'un état des lieux prenant en compte l'évolution des politiques publiques et la complexification des problématiques de territoires (recensement des métiers de la prévention, des besoins en qualification et en compétences). Cet état des lieux a conduit le CNFPT à mettre en place un itinéraire de formation des acteurs de la prévention, visant à développer les relations interprofessionnelles entre les différents acteurs de la prévention.

Au-delà de l'acquisition de connaissances et de compétences, cette offre de formation ouverte à des publics diversifiés (fonctionnaires des collectivités locales, fonctionnaires d'État, associations, organismes privés chargés d'une mission de service public) visait à faire évoluer leurs représentations et leurs pratiques professionnelles, au-delà de leurs origines institutionnelles et leurs technicités propres, de façon à construire une culture commune de la prévention et de renforcer ainsi l'efficacité des collaborations sur les territoires.

Ceci constitue d'ailleurs un objectif explicite du projet national de développement du CNFPT. L'axe 1.2 de l'objectif 1 préconise en effet de développer les compétences des agents de la fonction publique en proposant la création d'itinéraires de formation susceptibles de soutenir l'offre de professionnalisation et - en ce qui concerne directement la filière « police municipale » - de produire une offre de formation plus diversifiée et plus ouverte aux questions de prévention, de proximité et qui permette de multiplier les occasions de désenclaver la culture professionnelle des policiers municipaux.

Cette nouvelle offre de formation a été expérimentée entre mars 2012 et janvier 2013 dans trois structures (Provence-Alpes-Côte d'Azur, Lorraine, INSET de Dunkerque) qui ont chacune organisé les modules correspondant à l'un des trois axes du dispositif. Les stagiaires étaient libres de s'inscrire à tout ou partie des modules proposés en fonction des besoins définis avec leur employeur ou leur administration d'origine.



QUAND LES TALENTS
GRANDISSENT,
LES COLLECTIVITÉS
PROGRESSENT



LE DISPOSITIF DE FORMATION « PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE »

THÉMATIQUE TRANSVERSALE

Historique et cadre d'analyse des dispositifs contractuels et partenariaux de la prévention de la délinquance (1 module)

AXE 1

La mise en œuvre de coopérations interprofessionnelles à l'échelle des territoires (7 modules)

AXE 2

La mise en œuvre des nouvelles orientations et dispositifs de prévention situationnelle (4 modules)

AXE 3

La mise en œuvre des nouvelles orientations et dispositifs de prévention sociale et éducative (6 modules)



LES OBJECTIFS

Dans ce contexte, et avant toute reconduction et/ou généralisation de ce dispositif de formation à d'autres structures organisatrices, le CNFPT et l'ACSÉ, en lien avec le secrétariat général du CIPD, ont souhaité engager une étude d'évaluation. Outre la qualité pédagogique des formations dispensées, l'évaluation devait également appréhender les effets sur les comportements des personnes formées et - si possible - sur les impacts relationnels et organisationnels des collaborations interprofessionnelles développées sur les territoires.



LES QUESTIONS ÉVALUATIVES

Cette évaluation conduite de mars 2012 à septembre 2013, a tenté d'apporter des réponses aux questions évaluatives suivantes :

- Dans quelle mesure cette offre de formation répond-t-elle aux besoins de professionnalisation de tous les acteurs de la prévention et suscite-t-elle une réelle appétence ?
- Quelle appréciation les personnes formées portent-elles sur la qualité pédagogique et l'intérêt des modules suivis ?
- Dans quelle mesure la formation a-t-elle produit des effets positifs sur les attitudes, les pratiques, les valeurs et plus globalement les capacités de coopération interprofessionnelle des personnes formées, de retour sur leurs territoires ?
- Dans quelle mesure les modalités de pilotage et d'organisation de la formation ont-elles favorisé l'accès à la formation des publics visés par cette offre ?



LA MÉTHODE

Différentes sources d'informations ont été mobilisées :

- analyse du fichier des 85 stagiaires inscrits,
- questionnaire de satisfaction (162 réponses),
- entretiens qualitatifs en face-à-face (17 stagiaires, 7 responsables hiérarchiques),
- enquête téléphonique (45 stagiaires).
- entretiens auprès des structures organisatrices, des prestataires de formation et des participants au groupe de travail initial.



LES ACTEURS DE L'ÉVALUATION

- Le comité d'évaluation et un référent au sein de la direction de l'évaluation.
- Un comité technique ad hoc composé de représentants :
 - de l'ACSÉ : Sylvie Roger, Eric Lenoir, Aurore Colnel,
 - du pôle de compétence sécurité - police municipale : Olivier Degeorges,
 - du CIPD : Maddy Scheurer.
- Un prestataire extérieur : le cabinet ASDO, Loïcka Forzy.



LES PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS

UNE OFFRE DE FORMATION PERTINENTE ET UTILE MAIS DONT L'ORGANISATION RESTE À AMÉLIORER

Le programme de cet itinéraire est jugé de qualité, complet et précis. Il a permis à des professionnels de la prévention de la délinquance de suivre pour la première fois une formation complète, permettant notamment aux nombreux stagiaires, en prise de poste, de mieux cerner le périmètre de leurs missions et de mieux valoriser leur fonction.

Bien que l'enjeu central était de provoquer la rencontre entre des professionnels amenés à travailler ensemble sur le champ de la prévention, cette formation a été largement investie par les coordonnateurs de CLS/CLSPD/CISPD¹ et par les responsables de la prévention de la délinquance.

De ce fait, la dimension « interprofessionnelle » de l'offre a été quelque peu gommée au profit d'une logique de « formation métier », conduisant certains stagiaires à regretter que la formation ne soit pas qualifiante.

Malgré la valeur reconnue du programme, le nombre de personnes ayant bénéficié de cette formation (85 stagiaires) est en dessous des objectifs initiaux ; trois modules ont d'ailleurs été annulés, faute de participants. L'organisation éclatée de l'itinéraire sur trois sites régionaux différents ainsi que des problèmes de communication et de diffusion de l'offre auprès des publics cibles semble expliquer cet état.

UNE QUALITÉ PÉDAGOGIQUE DE LA FORMATION RECONNUE

Les stagiaires sont dans leur grande majorité très satisfaits du ou des modules qu'ils ont suivi, tant au niveau des contenus qu'au niveau de la qualité des intervenants, très appréciés pour leur connaissance des problèmes et des solutions de terrain. Mais c'est surtout

la richesse et la densité des échanges entre stagiaires qui constituent la vraie plus-value de cette formation lorsque la mixité professionnelle des groupes en formation a été effective, ce qui n'a hélas pas été toujours le cas.

DES EFFETS SUR LES PRATIQUES PROFESSIONNELLES

La formation a produit incontestablement des effets sur les pratiques professionnelles se traduisant par une meilleure connaissance des missions et des pratiques des autres acteurs de la prévention. Les effets sur les pratiques se sont aussi traduits par la mise en œuvre d'actions concrètes de

partenariat et par la création de réseaux professionnels d'échange de « bonnes pratiques ».

Les effets sont encore plus manifestes chez les coordinateurs, la formation leur permettant de conforter leur fonction, en interne, auprès de la hiérarchie et des élus.

UNE MISE EN ŒUVRE TARDIVE ET UN PILOTAGE INSUFFISAMMENT COORDONNÉ

Le délai très important entre la conception de l'itinéraire (2008-2009) et sa mise en œuvre effective (mars 2012), a largement contribué à diluer les enjeux de cette offre, censée accompagner la mise en œuvre du premier plan national de prévention de la délinquance adopté le 2 octobre 2009. L'objectif initial d'une formation « interprofessionnelle » mobilisant tous les types d'acteurs a donc clairement pâti de cette mise en œuvre tardive. De même, le choix d'organiser les modules relevant de chaque thématique dans trois régions différentes a non seulement nui au positionnement national de l'itinéraire mais a également engendré un frein à l'accès à la formation de certains stagiaires potentiels, pourtant très intéressés par les sujets traités.

lancement à l'échelle nationale, insuffisamment relayé sur les territoires.

De plus, la stratégie et les modalités de communication sur cet itinéraire n'ont pas permis de toucher tous les publics cibles visés, notamment les publics « atypiques » qui ne rattachent pas naturellement leur mission au champ de la prévention de la délinquance (travailleurs sociaux, enseignants, transporteurs...). Les raisons en sont multiples : une offre insuffisamment relayée par les participants du groupe de travail initial et par les collectivités et une communication des trois co-pilotes de l'itinéraire ciblant des publics déjà « captifs ».

Ce projet a été difficile à piloter du fait d'une politique publique en évolution, d'un partenariat tripartite inédit (avec une répartition des rôles trop imprécise) et d'un

Enfin, le portage politique local a été plutôt faible, avec des élus et des responsables de collectivités assez peu sensibilisés à cette problématique, jugeant la question de la prévention de la délinquance comme étant avant tout une affaire de « techniciens ».

1. Commission locale de sécurité ; commission locale de sécurité et de prévention de la délinquance ; conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance.



DES PROPOSITIONS POUR L'ACTION

Ces propositions sont le résultat d'une co-production des différents acteurs opérationnels de l'évaluation (cabinet ASDO, comité technique et direction de l'évaluation). Elles ont été amendées et validées par le comité d'évaluation, présentées à la direction générale, à la présidence du CNFPT et au conseil d'administration.

PROPOSITIONS STRATÉGIQUES

SUGGESTIONS OPÉRATIONNELLES

Poursuivre le partenariat entre le CNFPT, l'ACSE et le CIPD en clarifiant les rôles respectifs et renforcer la présence des réseaux impliqués sur la thématique de la prévention

- Constituer un comité de pilotage élargi, comprenant les représentants du CNFPT, de l'ACSE, du CIPD mais aussi des représentants des services de l'État, des collectivités locales, du monde associatif et des représentants des élus (AMF)
- Favoriser le développement de réseaux professionnels des acteurs du champ de la prévention de la délinquance (au niveau national et régional)

Concevoir deux types distincts d'offre de formation en fonction des publics : un « itinéraire métier » pour les coordonnateurs et « une offre spécifique » pour les autres partenaires de la prévention

- Prendre en compte les priorités et les programmes d'action de la nouvelle stratégie de prévention de la délinquance pour la période 2013-2017 et adapter l'offre interprofessionnelle en conséquence
- Construire et proposer une formation qualifiante pour les coordonnateurs débouchant à terme sur une certification
- Organiser un colloque national permettant d'assurer un portage institutionnel fort de cette offre
- Mettre en place des modalités d'échange de pratiques et d'outils entre professionnels d'un même territoire
- Développer l'évaluation des actions mises en œuvre

Privilégier une formation avec un contenu national mais déclinée en totalité à l'échelle régionale

- Organiser la totalité de l'itinéraire interprofessionnel à l'échelle régionale
- En amont de l'itinéraire, organiser une journée d'information à destination des responsables des collectivités (y compris les conseils généraux), des élus, des services déconcentrés de l'État et du tissu associatif

Clarifier les objectifs de la formation interprofessionnelle en vue de mieux faire comprendre le sens et la vocation de chaque module et l'intérêt d'y participer

- Organiser des journées d'information et/ou un premier module de sensibilisation aux problématiques de la prévention de la délinquance pour aider les publics potentiels à mieux comprendre l'intérêt de l'offre interprofessionnelle et des modules correspondants
- Revoir les plaquettes de communication

Mobiliser les élus autour de la prévention de la délinquance et les sensibiliser à cet itinéraire

- Constituer un comité de pilotage élargi
- Organiser un colloque national
- Organiser des journées d'information sur la stratégie nationale de prévention de la délinquance (2013-2017) déclinées en inter-régions

Revoir la stratégie de communication afin que les institutions (ministères) et les collectivités puissent mieux anticiper et devenir prescripteurs auprès de leurs agents

- Associer l'ensemble des institutions parties prenantes de la politique nationale et régionale de prévention de la délinquance en tant que relais opérationnels de la communication sur l'offre de formation, auprès de leurs publics respectifs
- Mobiliser les représentants du comité de pilotage national
- Mobiliser les réseaux des acteurs de la prévention de la délinquance

EN SAVOIR PLUS



Pour retrouver le rapport complet, rendez-vous sur :

www.intranet.cnfpt.fr › Espaces métiers › Formation › Évaluation › Contribuer à l'évaluation du PND
www.cnfpt.fr › Nous connaître › L'organisation du CNFPT › L'évaluation au CNFPT

Vous pouvez aussi contacter :

Frédéric Miclo – Direction de l'évaluation : frederic.miclo@cnfpt.fr